

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSTHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du vendredi 27 novembre 2015 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 15 Absents : 14 Procurations : 12

Sous la Présidence de M. Thierry SCHAAL, Maire.

**Membres présents : M. Denis RIEFFEL – M. André HERRLICH – Mme Eva ASTROLOGO –
Mme Agnès MULLER, adjoints.**

**M. Francis LORRETTE - Mme Joëlle JESSEL – Mme Corinne RIFF-SCHAAL – Mme
Véronique ANTOINE – M. Olivier RAGOT – Mme Céline RIEGEL – Mme Françoise FREISS
M. Bernard SCHAAL - Mme Laure MISTRON– M. Matthieu LEFFTZ.**

**Membres absents excusés : M. Jean-Michel VALENTIN, procuration à Mme Véronique
ANTOINE – Mme Sonya DIETSCH – M. Jean-Philippe MEYER, procuration à M. Thierry
SCHAAL – Mme Maya ISOREZ, procuration à M. Denis RIEFFEL - M. Raymond VINCENT,
procuration à Mme Corinne RIFF-SCHAAL – Mme Adrienne GRAND-CLEMENT,
procuration à M. Francis LORRETTE – M. Jean-Luc CLAVELIN, procuration à Mme Agnès
MULLER - M. Jean-Claude WEHRLE, procuration à M. André HERRLICH – M. Pierre
FRIEDRICH – Mme Sylvie ANTOINE, procuration à Mme Eva ASTROLOGO – M. Christian
BRONNER, procuration à Mme Françoise FREISS – Mme Anne PONTON, procuration à M.
Olivier RAGOT – Mme Isabelle SCHLENCKER, procuration à Mme Céline RIEGEL– Mme
Danièle SENDEL, procuration à Mme Laure MISTRON.**

Membre(s) absent(s) : ./.

L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. du CM du 3 novembre 2015.
2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
3. Renouvellement Délégation de Service Public par voie d'affermage.



Le Maire

Thierry SCHAAL
Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du vendredi 27 novembre 2015 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29	Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 15	Absents : 14 Procurations : 12

Préambule – actualité Deuil National

Avant d'entamer cette séance du Conseil Municipal exclusivement dédiée au vote des délégations de service public, je souhaite vous adresser quelques mots sur l'actualité.

Vous savez que le Président de la République a décrété aujourd'hui une journée de deuil national, deux semaines après les attentats de Paris du 13 novembre 2015. Je souhaite ce soir exprimer ma solidarité aux familles des 130 victimes ainsi qu'aux blessés et apporter un message de vigilance qui doit être entendu et ce, malgré les atrocités commises. Il nous faut soutenir le vivre ensemble, bâtir une société où chacune et chacun trouve sa place. Nous ne devons pas céder à la peur. Nous avons comme devoir, en tant qu'élu, de porter à l'unisson, les valeurs de la République que sont la liberté, l'égalité et la fraternité ainsi que la démocratie et les droits de l'homme.

Je vous invite, Mesdames, Messieurs, à vous lever et à observer une minute de silence.

1. Approbation du P.V. du C.M. du 3 novembre 2015.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité



Le Maire

(Signature)
Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du vendredi 27 novembre 2015 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29	Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 15	Absents : 14 Procurations : 12

2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Madame Véronique ANTOINE a été désignée secrétaire de séance.



Le Maire

Thierry SCHAAL

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du vendredi 27 novembre 2015 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 15

Absents : 14

Procurations : 12

3. Renouvellement Délégation de Service Public par voie d'affermage

Lot 1 : « Accueil collectif Educatif des Mineurs (ACEM) »

Lot 2 : « Développement d'une animation socio-éducative innovante en direction des jeunes de la commune de 12 à 18 ans »

Par délibération du 23 mars 2015, le Conseil Municipal a décidé le renouvellement de la Délégation de Service Public sous forme d'affermage pour l'exploitation et la gestion des lots énumérés ci-dessus.

A la suite de la délibération précitée, un avis d'appel à candidature a été publié dans les Dernières Nouvelles d'Alsace, dans le Journal de l'Animation, sur le site du Profil acheteur, sur le site de la commune et en affichage en mairie.

Suite à ces publications, quatre organismes ont fait acte de candidature :

- Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture "FDMJC", lots 1, 2 et 3,
- Léo Lagrange, Etablissement Régional Grand Est, lots 1, 2 et 3,
- AASBR, lot 1 uniquement,
- Organisation Populaire des Activités de Loisirs "OPAL", lots 1, 2 et 3.

Sur proposition de la Commission de Délégation de Service Public réunie le 1^{er} juin 2015, la personne responsable du marché a admis les quatre candidats à présenter une offre.

Les plis fermés contenant les offres de chaque candidat ont été ouverts par la Commission de Délégation de Service Public en date du 21 septembre 2015 : deux offres ont été déposées.

Après avoir mené à bien les négociations avec les candidats et après analyse, la Commission de Délégation de Service Public réunie le 9 novembre 2015 **propose** à la majorité au Conseil Municipal de retenir :

Pour le lot 1 : « Accueil Collectif Educatif de Mineurs (ACEM) » : **Organisation Populaire des Activités de Loisirs (OPAL)**,

Pour le lot 2 : « Développement d'une animation socio-éducative innovante en direction des jeunes de la commune de 12 à 18 ans » : **Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC)**,

Pour le lot 3 : **Option non levée.**

Le choix est basé sur les éléments détaillés contenus dans le rapport de synthèse et dans les documents relatifs à l'analyse budgétaire et à l'analyse tarifaire.

Il est également **proposé** d'approuver les contrats de Délégation de Service Public y afférents d'une durée fixée à cinq ans, et d'autoriser M. le Maire à les signer.

3. Renouvellement Délégation de Service Public par voie d'affermage – suite -

Les caractéristiques principales des conventions de Délégation de Service Public sont les suivantes :

La Commune de Fegersheim-Ohnheim, autorité délégante, s'engage :

- à mettre à disposition les locaux ainsi que le matériel conformément aux cahiers des charges,
- à fournir les moyens nécessaires à l'exécution de la mission de service public confié,

Concernant le lot n° 2, en excluant le Feg'stival, l'évolution du coût est de 18.168 €, passant de 72.335 € à 90.503 €.

Cette évolution s'explique par l'évolution des charges de personnel, liée à l'évolution du statut de l'animateur, et par l'intégration de coûts de fonctionnement qui feront l'objet de renégociation avec le délégataire (frais d'affermage qui ne doivent pas être chargés à la collectivité).

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 1411-1 à L. 1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du CM du 23/03/2015 relative à la procédure de délégation de service public,

Vu le procès-verbal de la commission de Délégation de Service Public en date du 01/06/2015,

Vu l'arrêté municipal du 03/06/2015 portant désignation des candidats admis à présenter une offre,
Vu les procès-verbaux de la commission de Délégation de Service Public en date des 21/09 et 09/11/2015,

après en avoir délibéré, **à la majorité moins une abstention (Mme Céline RIEGEL)**

- **décide** de retenir en tant que délégataire du service public communal :

Pour le lot 1 : « Accueil Collectif Educatif de Mineurs (ACEM) » :

Organisation Populaire des Activités de Loisirs (OPAL),

Pour lot 2 : "Développement d'une animation socio-éducative innovante en direction des jeunes de la commune de 12 à 18 ans" :

Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC),

- **approuve** les conventions de Délégation de Service Public relatives à l'ensemble des lots constituant la présente Délégation de Service Public,

- **fixe** la durée des conventions d'affermage à cinq ans,

- **autorise** M. le Maire ou son représentant à signer les contrats portant Délégation de Service Public,

- **décide** de prévoir chaque année au budget le coût de ces prestations dont les prévisions pour 2016 sont :

lot 1 : 32.760 €

lot 2 : 113.003 € incluant le coût du Feg'stival (soit 22.500€)



Le Maire

Thierry SCHAAL